AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Challans Gois Communauté

La Communauté de Communes Challans Gois s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi qu'adapter le territoire au changement climatique. Par délibération du 6 mai 2021, le Conseil de Communauté de Challans Gois a approuvé son projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet de PCAET de la Challans Gois Communauté doit faire l'objet d'une procédure de consultation du public d'une durée de 30 jours minimum par voie électronique. En effet, le PCAET est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale car il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

La période de consultation publique se déroulera du 15/10/21 au 15/11/21 inclus.

Le dossier complet du projet de PCAET sera consultable :

- En ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes : https://www.challansgois.fr/nos-projets/environnement/climat-air-energie/
- En version imprimée, au siège de la Communauté de Communes Challans Gois : 1, Boulevard Lucien Dodin - 85300 Challans, sur les horaires d'ouverture, de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h45

Le dossier comprendra le diagnostic et la stratégie territoriale, le programme d'actions, le rapport d'évaluation environnementale stratégique, la délibération d'arrêt du projet de PCAET, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de la présidente du conseil régional et l'avis du préfet de région. Des premiers éléments de la collectivité de justification seront également annexés en réponse aux remarques des autorités compétentes.

Les remarques, questions et observations pourront être adressées par mail à climat-energie@challansgois.fr et ce, pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la consultation, l'ensemble des observations, remarques et propositions seront étudiées puis intégrées dans le rapport des avis. Ce rapport sera disponible et consultable sur le site internet de la Communauté de Communes durant un délai d'un an à compter de la date de clôture de la consultation. Le projet de PCAET sera retravaillé si nécessaire, puis validé en Conseil communautaire.

Challans Gois
Communauté